

Conférence générale

GC(48)/INF/13
Date : 20 septembre 2004

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Quarante-huitième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour provisoire
(GC(48)/1)

Exemple pour le projet de résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire de 2005 au taux de change dollar/euro de septembre 2004

Note du Secrétariat

A. Rappel

1. La plus grande partie des dépenses de l'Agence sont effectuées en euros (précédemment en schillings autrichiens) ou dans des monnaies qui y sont liées. Avant 1986, le budget était établi en dollars des États-Unis, si bien que les fluctuations du cours du dollar des États-Unis par rapport au schilling autrichien se traduisaient par des dépassements ou des sous-utilisations des crédits ouverts au budget. La procédure consistant à approuver des crédits supplémentaires en cas de baisse du taux de change du dollar des États-Unis s'est révélée peu satisfaisante.

2. Le Conseil et la Conférence générale ont reconnu pour la première fois en 1985 la nécessité de mettre en place un mécanisme qui permette d'ajuster les crédits budgétaires de l'Agence et les contributions des États Membres pour tenir compte des fluctuations du taux de change du dollar en approuvant un budget ordinaire pour 1986 fondé sur un 'système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières' qui comprend une formule d'ajustement. Cette formule, qui fait partie du budget, a protégé depuis l'Agence des effets néfastes des fluctuations monétaires. En même temps, elle a permis de faire en sorte que les contributions des États Membres ne dépassent pas les besoins financiers de l'Agence sur la base des taux de change effectivement appliqués par l'ONU pendant l'exercice budgétaire¹.

^{1/} Les taux de change appliqués par l'ONU sont déterminés tous les ans par le Siège à New York et sont applicables dès le 1^{er} jour du mois en question.

3. Compte tenu du fait que la plupart des dépenses de l'Agence sont liées à l'euro (précédemment au schilling autrichien), le budget est, depuis 1986, établi et présenté en deux tranches – entre 1986 et 2001 en schillings autrichiens et en dollars des États-Unis et, à partir de 2002, en euros et en dollars des États-Unis – et il est demandé aux États Membres de verser leurs parts respectives de chacune de ces deux tranches.

4. Dans la pratique, les ajustements mentionnés au paragraphe 2 sont effectués selon une formule d'ajustement qui comprend deux éléments, dont la somme donne les ouvertures de crédits en dollars des États-Unis. L'un des éléments est fixe exprimé en dollars des États-Unis ; l'autre, qui est exprimé en euros, varie, lorsqu'on le convertit en dollars, en fonction de la moyenne des taux de change dollar/euro appliqués par l'ONU au cours de l'exercice. Ce taux de change moyen – qui correspond au paramètre R de la formule d'ajustement – déterminera les chiffres en dollars finalement retenus pour chaque chapitre budgétaire. Étant donné que le taux de change et, par conséquent, le chiffre final en dollars ne peuvent pas être prévus à l'avance, le budget est présenté depuis 2002 sur la base d'un taux de change de 0,9229 euro pour 1 dollar des États-Unis (ce qui équivaut au taux de change de 12,70 schillings autrichiens pour 1 dollar des États-Unis appliqué auparavant). Cela permet de comparer plus facilement le budget de l'exercice en cours avec ceux des exercices précédents.

B. Budget ordinaire pour 2005

5. Le document GC(48)/2 – 'Mise à jour du budget de l'Agence pour 2005' – contient, dans l'annexe, le projet de résolution A relatif à l'ouverture de crédits au budget ordinaire pour 2005. En appendice à ce projet de résolution est présentée la formule d'ajustement décrite ci-dessus. Avec cette formule, la résolution adoptée sur le budget ordinaire s'ajuste automatiquement ; autrement dit, si le taux de change varie, le montant équivalent en dollars change de manière à préserver le pouvoir d'achat du montant total des crédits prévus au budget ordinaire.

6. Afin de donner à la Conférence générale des chiffres concernant les ouvertures de crédits au budget ordinaire fondés sur le taux de change dollar/euro le plus récent et de montrer comment joue la formule d'ajustement, un exemple pour le projet de résolution A établi sur la base d'un taux de change de 0,831 euro pour 1 dollar des États-Unis (taux appliqué par l'ONU pour septembre 2004) est reproduit à la page 3 de l'annexe au présent document. En divisant par 0,831 (c'est-à-dire la valeur retenue pour R dans le présent exemple de projet de résolution) les chiffres de la colonne de droite de la formule d'ajustement figurant à la page 3 de cette annexe (qui correspondent aux montants inscrits au budget en euros) et en additionnant les produits aux chiffres de la colonne de gauche, on obtient pour 2005 des crédits d'un montant total de 306 490 000 dollars (c'est-à-dire 54 827 000 + 209 132 000/0,831), comme il est indiqué au paragraphe 1 de l'exemple de projet de résolution à la page 1 de l'annexe.

7. Comme il est indiqué plus haut, l'objet du présent document d'information est d'offrir un exemple concret. En soumettant à la Conférence générale le projet de budget pour 2005 dans le document GC(48)/2, le Conseil des gouverneurs a demandé à celle-ci d'adopter le projet de résolution qui figure dans l'annexe.

EXEMPLE pour le projet de résolution

Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2005

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2005^{1/},

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires de l'Agence en 2005, d'ouvrir des crédits d'un montant de 306 490 000 dollars, sur la base d'un taux de change de 0,831 euro pour 1 dollar des États-Unis, se répartissant de la façon suivante^{2/} :

	<u>Dollars des États-Unis</u>
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	27 061 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	33 718 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires	25 411 000
4. Vérification nucléaire	118 410 000
5. Services d'appui liés à l'information	21 252 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	17 906 000
7. Politiques et gestion générale	59 566 000
Total partiel, programmes de l'Agence	<hr/> 303 324 000
8. Travaux remboursables pour d'autres organismes	<hr/> 3 166 000
TOTAL	<hr/> <hr/> 306 490 000

les montants inscrits aux chapitres devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice pour tenir compte des variations de change pendant l'année.

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
 - de recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 8),
 - d'autres recettes diverses de 3 058 000 dollars (soit 2 058 000 dollars plus 831 000 euros),par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 0,831 euro pour 1 dollar des États-Unis, à 300 266 000 dollars (52 206 000 dollars plus 206 138 000 euros), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(48)/RES/ ;

3. Autorise le Directeur général :
 - a) À engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2005, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2005 ;
 - b) À virer des crédits entre les divers chapitres du budget figurant au paragraphe 1 avec l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs.

^{1/} Voir le document GC(48)/2.

^{2/} Les chapitres budgétaires 1 à 7 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

Appendice

FORMULE D'AJUSTEMENT EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS

1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	7 103 000	+	(16 585 000	/R)
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	9 510 000	+	(20 117 000	/R)
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	4 624 000	+	(17 274 000	/R)
4.	Vérification nucléaire	21 739 000	+	(80 334 000	/R)
5.	Services d'appui liés à l'information	2 490 000	+	(15 591 000	/R)
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement	2 072 000	+	(13 158 000	/R)
7.	Politiques et gestion générale	6 726 000	+	(43 910 000	/R)
	Total partiel, programmes de l'Agence	<u>54 264 000</u>	+	(<u>206 969 000</u>	/R)
8.	Travaux remboursables pour d'autres	<u>563 000</u>	+	(<u>2 163 000</u>	/R)
	TOTAL	<u><u>54 827 000</u></u>	+	(<u><u>209 132 000</u></u>	/R)

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar des États-Unis qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2005.